



Chardonens Jean-Daniel, Brönnimann Charles

Prolongation du trottoir et création d'une piste cyclable à Rosé

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 17.10.19

DAEC

Dépôt

La route de contournement tant attendu de Prez-Vers-Noréaz devrait, fort heureusement, voir le jour d'ici à 2024 ; cependant le trafic dans l'agglomération de Rosé ne devrait pas diminuer, bien au contraire.

Or nous pouvons constater qu'il y a une très belle piste cyclable depuis le carrefour de la route de Payerne - route de Corjolens (arrêt de bus, la Croisée) jusqu'au carrefour de la route de Payerne - route d'Onnens (arrêt de bus Prez-Bif) même si cette piste cyclable est ponctuée par un simple trottoir.

Malheureusement, cette bande sécurisée s'arrête au carrefour de la route d'Onnens (arrêt de bus Prez-Bif), puisque le tronçon qui continue jusqu'à la station Rauss n'existe tout simplement pas, rendant la circulation des piétons et des cyclistes dangereuse, pourtant cette partie est de nouveau sécurisée par un trottoir depuis la station Rauss jusqu'à Avry.

Dans l'autre direction, soit depuis le carrefour de la route de Corjolens (arrêt de bus, la Croisée) jusqu'à Prez-vers-Noréaz les déplacements à vélo sont également très dangereux au vu de la circulation importante qu'on trouve sur cette route.

Dans le contexte actuel et dans le cadre de l'incitation des Fribourgeois à user de la mobilité douce, nous devons faire notre possible pour que de tels tronçons soient sécurisés. Ceci pourrait être englobé dans le projet et exécuté lorsque les travaux seront réalisés pour la route de contournement de Prez-vers-Noréaz, d'autant plus qu'il existe une gare à Rosé qui est un atout important pour la mobilité des citoyens de Prez-vers-Noréaz.

Nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-ce que des travaux pour la mobilité douce sont prévus lors de la réalisation de la route de contournement de Prez-Vers-Noréaz ?
2. Si oui, peut-on raisonnablement imaginer qu'une piste cyclable soit créée depuis Rosé et continue jusqu'au futur carrefour de la route de contournement de Prez-vers-Noréaz ?
3. Peut-on envisager de réaliser rapidement le tronçon manquant pour les piétons et les cyclistes depuis la route d'Onnens (arrêt de bus Prez-Bif) jusqu'à la station Rauss dans un délai relativement court ?
4. Pourrait-on autoriser les cyclistes à emprunter les trottoirs dans cette zone afin de les sécuriser, ceci avec une peinture au sol qui l'indiquerait ?

—